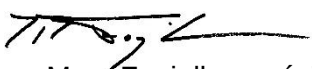


Nombre de voix et contribution financière de chaque membre

Annexe 2 des statuts

Membre	Nb de Voix	Contribution CHF
Hôpital fribourgeois	6	20'000.-
RFSM	4	7'000.-
HIB	2	2'000.-
Hôpital Daler	2	2'000.-
Clinique générale	2	2'000.-
AFISA	6	15'000.- et via Fonds social
INFRI	6	via Fonds social
FCGF	6	via Fonds social
ASI Fribourg	1	500.-
AvenirSocial Fribourg	1	500.-
AFDASSC	1	500.-
AFRASE	1	500.-
Association romande des assistantes médicales (ARAM)	1	500.-
Ligues de santé du canton de Fribourg	1	500.-


 Jean-Marc Fonjallaz, président

Villaz-St-Pierre, le 1^{er} janvier 2026

<i>Echelle contribution/nb de voix :</i>	500.- à 1'200.- :	1 droit de voix
	1'201.- à 2'400.- :	2 droits de voix
	2'401.- à 4'800 :	3 droits de voix
	4'801.- à 9'600.- :	4 droits de voix
	9'601.- à 19'200.- :	5 droits de voix
	Plus de 19'201.- :	6 droits de voix

Selon les statuts, les membres ayant la qualité d'associations d'employés disposent d'une voix chacun-e.